

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 11
Votants : 12
Absents : 03

L'an deux mille vingt deux, le 17 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Hauberger, dûment convoqué le 28 février, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CALEIRO Bruno, FRELAT Sophie, ARAUJO CORTIJO TORRES Julie, BROVIA Isabelle, POLIZZI Pascal, DUTOT Monique, LEBRUNET Patrick, ZAREMBA Alain, RICHE Delphine, LIENART Quentin, HUGUET Clément

Etaient absents excusés : Madame CALEIRO Carla et Messieurs LAMBERT Christophe et Louis GRACIA

Monsieur Patrick LEBRUNET a été élu(e) secrétaire de séance.

Procuration de Monsieur Louis GRACIA à Madame DUTOT Monique

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par Monsieur CALEIRO Bruno, Maire lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer comme suit

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	572 992.94 €
RECETTES	1 014 833.70 €
Soit un excédent de fonctionnement	441 841.66 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 834 527.94 €
RECETTES	1 196 800.70 €
Soit un déficit d'investissement	637 727.24 €

II - COMPTE DE GESTION 2021

Les Membres du Conseil Municipal de Puisseux le Hauberger, après avoir constaté que le compte de gestion du Receveur Municipal présente des résultats identiques au compte administratif 2021

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du Receveur Municipal

III - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation de résultats de l'exercice 2021

- Constatant que le compte administratif de la commune présente un excédent de fonctionnement de 441 841.66.00 € et un déficit d'investissement de 637 727.24 €

et après en avoir délibéré décide à d'affecter à l'unanimité :

- Au compte 002 -- fonctionnement – recettes la somme de 375 354.66 €
- Au compte 1068 – investissement recettes la somme de 66 487.00 €
- Au compte 001 -- investissement – dépenses la somme de 637 727.24 €

IV - SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2022

Les Membres du Conseil Municipal de Puiseux le Hauberg, après en avoir délibéré décide à voix 11 voix pour et une abstention (Monsieur POLIZZI Pascal) de verser les subventions communales qui peuvent se résumer comme suit pour 2022 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
FOOTBALL	550 €
FESTIVAL DE LA CHATAIGNE PUISOTINE	550 €
API	550 €
TOTAL	1 650 €

V – BUDGET PRIMITIF 2022

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le budget primitif pour l'année 2022 qui peut résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	990 059.00	€
RECETTES	990 059.00	€

INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 484 366.00	€
RECETTES	1 848 366.00	€

- Dont :
- Eclairage public sur le Délaissé,
 - Plantation d'arbres,
 - Changement des lanternes sur l'éclairage public,
 - Voie douce grande rue vers le groupe scolaire,
 - Enfouissement Grande Rue,
 - Sécurisation Grande Rue (Ralentisseur),
 - Réfection Voirie Beauregard,
 - Puits d'écoulement eaux pluviales,
 - Parking groupe scolaire – allée piétonne vers périscolaire,
 - Cheminement piétons Anserville / Grande Rue,
 - Carrefour Rue de Fresnoy accès PMR,
 - Rue de l'équipée – 1^{ère} phase,
 - Réparation voirie Fond de Donne,
 - Réfection Voirie – Fond de Donne,
 - Rue de Fresnoy,
 - Parking du Cimetière,
 - Réfection monument au cimetière
 - Fin travaux Groupe Scolaire,
 - Travaux Eglise,
 - Rénovation ancienne classe de CM1 (pour créer un logement),
 - Logiciels mairie,
 - Matériels services techniques (panneaux de signalisation),
 - Mobiliers divers (poubelles, vestiaires etc.....)
 - Mobiliers école.

VI - BONS ALIMENTAIRES

Pour les personnes défavorisées

Les Membres Conseil Municipal, décide à l'unanimité de continuer à :

- de distribuer des bons alimentaires
- avant le 14 juillet et avant Noël, aux personnes défavorisées pour 2022 selon le barème suivant :
 - pour les personnes seules : 70 €

La valeur des bons sera de : 20 Euros, 25 Euros, 30 Euros et 35 Euros.

- des bons alimentaires d'une valeur de 150 € (servant autrefois pour le chauffage) aux personnes âgées de condition modeste, comme suit :
 - **OCTOBRE 2022** : 150 Euros.

et Eventuellement, si le froid se faisait sentir en Février 2023, une distribution supplémentaire de bons sera effectuée à la diligence du Maire. Les bons auront comme valeur la moitié de ceux distribués au mois d'Octobre précédent.

Un courrier sera adressé aux commerçants afin de bien préciser que les achats se feront sans l'achat d'alcool.

Pour les personnes en difficultés

Les Membres du Conseil Municipal, décide de verser la somme de 150 €, directement aux différents organismes, pour le paiement des factures de chauffage ou autres (fuel, charbon, électricité, cantine) pour les personnes en difficultés, à la diligence du Maire.

Un dossier de demande sera à déposer en Mairie avec les dépenses et les recettes totales du foyer.

Les Membres Conseil Municipal, décide à l'unanimité de renommer Madame Julie ARAUJO CORTIJO TORRES afin d'aider Monsieur Bruno CALEIRO, Maire à travailler et décider sur les dossiers de demande d'aide.

VII - VOTE DES TAXES COMMUNALES POUR 2022

Les Membres du Conseil Municipal de Puiseux le Hauberges, après en avoir délibéré décide à 10 voix pour, 2 abstentions (Mesdames Delphine RICHE et Julie ARAUJO CORTIJO TORRES) d'augmenter les taux pour 2022, à savoir :

Taxe foncière :	55.41 %
Taxe foncière non bâtie	82.93 %

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement du Clos Cutrelle : Validation du plan de circulation pour le lotissement du Clos Cutrelle par les membres du Conseil Municipal.

Séance levée à 21 heures 07

Bon pour affichage le 21 mars 2022

Le Maire
Bruno CALEIRO

